

Résumé

L’Espagne est plongée dans une récession qui dure. L’effet dépressif induit sur l’activité par le désendettement du secteur privé et par la nécessité d’un ample assainissement des finances publiques après la fin du boum du crédit intérieur a été accentué par la crise de la dette dans la zone euro et des rigidités structurelles sur le marché du travail, ce qui s’est traduit par une envolée du chômage et une crise bancaire. La perspective d’une reprise reste lointaine, étant donné que le désendettement dans le secteur privé est loin d’être terminé et que les effets de rétroaction entre les finances publiques et le secteur bancaire restent forts, malgré le prêt de potentiellement 100 milliards EUR consenti par les États de la zone euro pour recapitaliser les banques. Cette boucle de rétroaction doit être rompue. De nouvelles réformes structurelles sont nécessaires pour stimuler l’emploi, notamment chez les jeunes, et améliorer la compétitivité, ce qui contribuera à réduire encore le déficit des paiements courants. Étant donné les risques majeurs qui se sont accumulés, il est urgent que les pouvoirs publics interviennent avec détermination sur tous ces fronts pour pouvoir retourner la situation.

Il faut remédier sans tarder au problème de la crise financière. Des progrès ont été faits dans la comptabilisation exhaustive des pertes, ce qui est essentiel pour rétablir la confiance à l’égard du secteur bancaire. Le gouvernement a pris une mesure importante en durcissant les règles de provisionnement applicables aux engagements des banques liés au secteur immobilier. Il est primordial que les banques non viables fassent rapidement l’objet d’une procédure de résolution ordonnée et que celles qui ont besoin de fonds propres soient recapitalisées comme prévu dans le mémorandum d’accord conclu avec l’Union européenne sur un programme de réforme du secteur financier, lequel constitue un cadre bienvenu. Il faut que les actifs dépréciés liés à l’immobilier soient transférés à la société de gestion qui doit être créée à cet effet, à des prix suffisamment bas pour limiter les risques auxquels sont exposées les finances publiques. Les autorités doivent veiller à ce que l’absorption des pertes des banques repose en partie sur leurs amples volants d’instruments de fonds propres hybrides et de dette subordonnée, notamment lorsque les détenteurs de ces instruments sont des investisseurs institutionnels. Une réforme des procédures de faillite favoriserait une réaffectation des ressources des entreprises insolubles à des usages productifs.

La confiance à l’égard des finances publiques doit être restaurée. Afin de rétablir sa crédibilité, le gouvernement devrait s’employer à réaliser ses nouveaux objectifs de déficit global adoptés en juillet 2012, à moins que la croissance du PIB soit nettement moindre que prévu, auquel cas il devrait laisser jouer les stabilisateurs automatiques, au moins en partie. La réforme des règles budgétaires relatives à l’ensemble des niveaux d’administration et les récentes mesures d’assainissement des finances publiques marquent de nets progrès. Ces règles doivent être rigoureusement appliquées, notamment pour améliorer la situation financière des administrations régionales. Elles devraient être étayées par la mise en place d’un conseil budgétaire indépendant, comme prévu par le gouvernement, chargé d’évaluer la politique budgétaire à tous les niveaux d’administration. Il faudrait en outre préciser les mesures d’assainissement qui seront nécessaires pour atteindre l’objectif de déficit en 2014 ainsi que les mesures budgétaires durables à prévoir pour stabiliser la dette publique. Il est possible d’aller plus loin en matière de réforme des impôts pour

contribuer à l'assainissement budgétaire et rendre le système fiscal plus propice à une croissance verte. De nouvelles réformes des retraites permettraient d'améliorer la viabilité des finances publiques à long terme, et favoriseraient davantage la régularisation des activités économiques non déclarées.

Un large éventail de réformes est nécessaire pour remédier à un chômage très élevé.

Le taux de chômage a atteint des niveaux dramatiques en Espagne, notamment chez les jeunes ayant un faible niveau de formation. La réforme du marché du travail de 2012 représente une avancée significative vers le comblement de certaines lacunes structurelles clés de ce marché, notamment en ce qui concerne la protection de l'emploi et les négociations collectives. Si elle se révèle inefficace, les autorités pourront adopter des mesures supplémentaires pour réduire le dualisme du marché de l'emploi, en s'orientant vers un contrat de travail unique. Pour accroître la souplesse d'adaptation aux conditions économiques, une option serait d'abolir l'extension légale des conventions collectives ou de la remplacer par un système d'adhésion volontaire. Des mesures rapides s'imposent également pour améliorer l'efficacité des services de l'emploi. Les prestations offertes en matière d'aide à la recherche d'emploi et de formation doivent être renforcées, en particulier pour les jeunes chômeurs, et les programmes actifs du marché du travail doivent être axés sur les catégories les plus vulnérables. Les exigences par rapport aux activités de recherche de travail de la part des perçeurs des allocations de chômage doivent être durcies. De surcroît, des initiatives s'imposent pour empêcher les jeunes de sortir du système scolaire à un stade très précoce. Sachant que l'adoption de dispositions destinées à assurer une meilleure adéquation entre qualifications et exigences des entreprises peut faciliter la transition de l'école à la vie active, il est tout à fait opportun que le gouvernement ait entrepris de réformer le système d'enseignement professionnel.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Spain 2012

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-esp-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Résumé », dans *OECD Economic Surveys: Spain 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-esp-2012-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.